

**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception en préfecture
034-213401094-20170621-42-2017-DE
Date de télétransmission : 27/06/2017
Date de réception préfecture : 27/06/2017

Séance du 21 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, et le vingt et un juin à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Présents : Mmes DUMOULIN Mary-Andrée - FELIX Maryse - FLAMENT Chantal - THOUREL Lucette

MM. ALLEMANY Christian - FOREZ Daniel - PAGEOT Emmanuel

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Mme JOURDAN Agnès donne procuration à M. FOREZ Daniel

Membres absents : Mmes GALZY Isabelle - GARRIGUE Sandrina - PAILLES Pilar

MM. BERTHOMIEU Michel - MARTINEZ Nicolas - SOULIE Christophe

Secrétaire de séance : Mme THOUREL Lucette est nommée secrétaire de séance.

42/2017 - Subdélégations - Indemnités au Maire et aux adjoints

Monsieur le Maire propose que cinq conseillers municipaux, Mmes DUMOULIN Mary-Andrée, FLAMENT Chantal, GALZY Isabelle et M. BERTHOMIEU Michel, M. SOULIE Christophe reçoivent chacun une délégation.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

FIXE l'indemnité du Maire au taux de 31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, celle des deux adjoints au taux maximal de 12.25 % l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, et à compter de la date des arrêtés de subdélégations pour les cinq conseillers municipaux délégués, l'indemnité au taux maximal de 2.75 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2017.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

**LE MAIRE,
Francis BOUTES**

